

Déclarations de ministres

[Français]

«Nous réduirons les dépenses. Nous nous garderions d'augmenter les impôts qui sont déjà trop élevés», disait-il.

[Traduction]

Le 8 août 1984, un mois avant les élections, le ministre actuel des Finances a déclaré sur les ondes du réseau City-TV, de Toronto, que le gouvernement n'avait aucune intention d'augmenter les impôts sur le revenu des Canadiens.

M. Turner (Vancouver Quadra): Qui a dit cela?

M. Garneau: Le ministre des Finances.

M. Turner (Vancouver Quadra): Il a vraiment dit cela?

M. Garneau: Le 8 août 1984, avant les élections.

Voyons maintenant ce qu'il a déclaré après les élections. En novembre 1984, il a affirmé que l'objectif immédiat du gouvernement était de réduire le déficit en comprimant les dépenses et non en procédant à d'importantes augmentations d'impôt.

[Français]

Le ministre des Finances nous disait: «Notre but immédiat est de réduire le déficit en comprimant les dépenses, non pas en augmentant les taxes.» C'est ce que le ministre a dit avant les élections. Et immédiatement après son élection, voyons ce qu'il a fait. Monsieur le Président, quand on prend les listes une à une et vous voyez que j'en ai quelques-unes: annoncer pour 1986 la désindexation du système fiscal un coût aux contribuables canadiens de 635 millions; l'élimination du régime d'épargne-logement...

[Traduction]

La suppression du programme d'épargne-logement à compter du 22 mai 1985, un coût pour le contribuable canadien de 105 millions de dollars. La disparition, à compter de 1986, de la réduction d'impôt fédéral qui profitait aux gagne-petit, une perte de 650 millions de dollars. Les modifications apportées aux exemptions de personne mariée pour l'année du mariage, une perte de 20 millions de dollars pour le contribuable canadien.

Une augmentation des taxes d'accise sur les cigarettes et le tabac à partir du 24 mai 1985, entraînant des déboursés supplémentaires de 320 millions de dollars pour le contribuable canadien. Un accroissement de 2 p. 100 des taxes d'accise sur l'alcool à compter du 24 mai 1985, forçant le contribuable à payer 20 millions de dollars de plus. Une majoration de 2c. le litre de la taxe d'accise sur l'essence à compter du 3 septembre 1985, au coût de 930 millions de dollars pour le contribuable.

L'application de la taxe de vente sur les bonbons, les boissons gazeuses, et le reste à partir du 1^{er} juillet, entraînant des dépenses supplémentaires de 400 millions de dollars pour les Canadiens. Une surtaxe générale de 3 p. 100 applicable à partir de la même date, qui coûtera 1 200 millions de dollars en un an au contribuable canadien.

Une augmentation générale de 1 p. 100 de la taxe de vente, prenant effet le 1^{er} octobre 1984 et forçant le contribuable canadien à payer 1 milliard de dollars de plus. Une majoration générale de 1 p. 100 de la taxe de vente, une autre, à partir du 1^{er} janvier 1986, coûtant au contribuable canadien un autre milliard de dollars.

Une troisième augmentation générale de 1 p. 100 de la taxe de vente prenant effet le 1^{er} avril 1986 et entraînant des frais supplémentaires de 1 milliard de dollars pour les Canadiens.

L'application de la même taxe de vente sur l'essence avec plomb et sans plomb, soit une augmentation d'impôt de 30 millions de dollars. L'application de la taxe de vente sur les friandises et grignotines à compter du 1^{er} juillet 1987, mesure qui coûtera aux Canadiens 60 millions de dollars. Un autre accroissement des taxes sur l'alcool et le tabac, prenant effet le 27 février 1986, et coûtant 150 millions de dollars aux Canadiens. Augmentation de 4 p. 100 de la taxe sur les cigarettes et le tabac entrée en vigueur le 19 février 1987, 70 millions de dollars. Augmentation de la taxe sur le transport aérien entrée en vigueur le 1^{er} mai 1987 et le 1^{er} août 1987, soit une augmentation de 45 millions de dollars en un an. Augmentation de 1c. le litre de la taxe d'accise sur l'essence entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1987, 450 millions de dollars.

● (2100)

Des voix: Ça suffit!

M. Garneau: Ce n'est pas terminé. Augmentation de 1 p. 100 de la taxe d'accise sur l'essence entrée en vigueur le 19 février 1987, 450 millions de dollars. Une surtaxe de 5 p. 100 et de 10 p. 100 s'est appliquée également durant une partie de 1986, soit 500 millions de dollars.

Nous avons aussi eu droit à des réductions de taxes. L'exonération à vie des gains en capital. Une belle surprise pour les riches. Ils ont reçu un cadeau de 700 millions de dollars.

C'est cet homme qui a dit aux Canadiens avant les élections qu'il ne relèverait jamais les impôts. Si on additionne toutes les hausses, on arrive à 22 milliards. Il a fallu trois ans au ministre des Finances pour augmenter de 22 milliards la charge fiscale des particuliers, et il mettra cinq ans à rendre 5 milliards aux contribuables par sa réforme fiscale.

Des voix: C'est une honte!

M. Garneau: Monsieur le Président, si l'on tient compte à la fois des augmentations d'impôt et de la réforme fiscale, quel est le résultat net? Le ministre a entouré sa réforme d'une forte publicité. Il devait alléger la charge des particuliers pour alourdir celle des sociétés. En 1984-1985, lorsque cet homme est devenu ministre des Finances, les particuliers payaient en impôt sur leur revenu et en taxe de vente 36,8 milliards. Après la réforme, en 1988-1989, sans doute année d'élections, le total sera passé à 59,1 milliards, si l'on en croit les chiffres du Livre blanc. C'est là une hausse de 93 p.100.

Voyons ce qui se passe du côté des sociétés. En 1984-1985, elles versaient 9,4 milliards en impôts. A la fin du mandat des conservateurs, elles paieront 11,1 milliards. La hausse aura été de 7 p.100. Nous aurons donc des hausses de 93 p.100 pour les particuliers et de 7 p.100 pour les sociétés.

M. Turner (Vancouver Quadra): Même après la réforme.

M. Garneau: Pensez-vous que c'est juste?

[Français]

Pensez-vous que c'est juste, une augmentation de 93 p. 100 des revenus provenant des individus et une augmentation seulement de 7 p. 100 pour les impôts provenant des corporations?

Monsieur le Président, quand on regarde les effets maintenant sur les individus, un à un. Le ministre... évidemment, il n'a pas ménagé ses dépenses, il en a du papier pour faire de la publicité. Quand on prend les chiffres qui nous ont été donnés: